

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 28 (1991)
Heft: 1026

Rubrik: Point de vue

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Pays en développement: les limites du multipartisme

Depuis l'effondrement du mur de Berlin et la désagrégation du pouvoir communiste, on assiste un peu partout en Afrique — avec les pays arabes le plus important bastion du parti unique — à une ouverture politique concédée à la suite de pressions aussi bien internes qu'externes.

Ce monopartisme aujourd'hui décrié de toutes parts, rendu responsable de tous les maux et de toutes les malversations, a été auparavant fortement soutenu et par les gouvernements occidentaux et communistes qui y voyaient la garantie de la stabilité des alliances et des débouchés aux exportations, et par les intellectuels européens, convaincus que l'effort national de développement ne pouvait se payer le luxe de la démocratie. Parallèlement à cette ouverture politique, la libéralisation économique d'inspiration reaganienne conduit au démantèlement du secteur étatique et à un capitalisme sauvage tel que nous

ment, par une instance impartiale et non pas écartée sous menace de sanctions. L'abandon de souveraineté serait de toute façon important. Si le Parlement ou le peuple disait non à un nouveau droit, il accepterait que ce refus puisse être invalidé par une instance supérieure comme contraire aux règles de l'EEE. Et ce jugement serait sans appel.

Mais la règle du jeu serait claire. Il n'est pas humiliant pour un Grand Conseil ou un Conseil d'Etat de voir une décision cassée par le Tribunal fédéral. Il s'incline devant un jugement; il ne renonce pas par anticipation et sous contrainte à exercer sa souveraineté.

Ce qui surprend toutefois, c'est qu'aucun débat ne s'instaure ni dans le pays, ni dans la classe politique sur ces questions essentielles. Les négociateurs ne peuvent guère s'appuyer sur des prises de position nettes. Certes, il ne s'agit pas de les enfermer dans des préalables et de restreindre leur liberté d'appréciation et de négociation. Mais il y a des principes à rappeler, notamment le refus de la satellisation, à moins que la classe politique en soit à l'heure autrichienne. ■

l'avons connu en Europe au XIX^e siècle. Dans les pays en développement d'Afrique, l'Etat est sans nul doute hypertrophié par rapport à la capacité financière de la société: on ne peut pas saigner indéfiniment les contribuables sans répercussion sur leur pouvoir d'achat et d'investissement. Mais, face à une classe moyenne encore embryonnaire, il a seul été capable de procéder aux investissements industriels importants, selon le modèle qui a fait le succès des pays d'Asie en rapide croissance économique. En Afrique les entreprises publiques ont trop souvent produit à n'importe quel coût, sans souci de rentabilité et leur privatisation n'est pas une réussite: installations désuètes, insuffisance de personnel formé et compétent, marché trop étroit par rapport aux capacités de production. Par ailleurs les investisseurs recherchent un profit rapide et préfèrent le commerce à l'industrie; ils sont loin de représenter les sauveurs de l'économie, comme le croit la Banque mondiale, et participent à la fuite quotidienne des capitaux par le biais de la surfacturation organisée de connivence avec les fournisseurs occidentaux.

S'enrichir rapidement

L'attitude des entrepreneurs est la même que celle des gouvernants: s'enrichir rapidement avant que le pouvoir ne change de mains. Cette attitude est favorisée par une caractéristique fondamentale des sociétés africaines, le clientélisme, basé sur un système de protections et de loyautés à l'intérieur du groupe. Les membres les plus puissants du groupe usent de leur pouvoir pour distribuer postes et argent à leurs «vassaux». Le système est maintenant parfaitement cimenté puisque l'argent gagné par la corruption est redistribué dans le groupe. Cette solidarité fon-

tionne sans faille mais au niveau du groupe seulement, pas à celui de la nation.

L'absence d'opposition politique libre de s'exprimer facilite évidemment les choses. Et les mécanismes de contrôle prévus par la législation sont totalement inopérants car la critique au sein du groupe n'est pas admise. En effet le droit à la différence est une notion occidentale qui trouve sa source dans la conception de la liberté individuelle, elle-même héritée du christianisme.

Comment dès lors instaurer le multipartisme dans des sociétés qui ne reconnaissent pas le droit à la différence et où la solidarité nationale ne se manifeste que face à un danger extérieur? Le danger est grand de voir chaque parti s'identifier à un groupe particulier et le multipartisme contribuer à l'exacerbation des rivalités entre groupes, voire assurer au groupe dominant la pérennité du pouvoir. Imaginons en Suisse un parti par région linguistique ou par canton. Le risque existe aussi d'une accélération de la course à l'enrichissement avec la perspective de fréquents changements au pouvoir.

Respecter les situations sociales de chaque pays

Loin de nous l'idée de rejeter le principe du multipartisme pour ces pays. Mais son introduction devrait être assortie de modes de rééquilibrage adaptés à la situation sociale de chaque pays. Il faudrait même probablement que ces modes soient introduits avant l'ouverture politique. Ainsi des quotas au sein de l'administration pour chaque groupe ou chaque région permettraient de démanteler le clientélisme en supprimant la possibilité automatique pour les dirigeants de distribuer les prébendes. On peut également imaginer des minorités de blocage au sein des parlements, de manière à favoriser l'expression des divergences.

L'aide au développement est de plus en plus assortie de conditions politiques telles que le respect des droits de l'homme, l'établissement du multipartisme, la liberté de la presse. L'intention est bonne mais il faut bien se garder de prôner abstraitement l'adoption de nos institutions sans examiner dans chaque cas les conditions et le cadre social réels de cette adoption.

Charlotte Feller-Robert